Ce site utilise des cookies et vous laisse le choix d'accepter ou de refuser leur utilisation. ✓ OK, tout accepter En savoir plus

La Caisse nationale militaire de sécurité sociale

Vous êtes affectés à l'étranger

Signalez **votre future adresse et situation familiale à l'étranger** en renseignant l'imprimé "**Affectation hors de France**" disponible ici

Envoyez-le par courriel à la CNMSS

Médicaments - Vous suivez un traitement

Vous pouvez faire une **demande de délivrance exceptionnelle** aux service médicaux de la CNMSS en joignant :

> Une photocopie de la prescription médicale détaillée précisant le nombre de renouvellements ou la durée totale du traitement et portant une mention du médecin prescripteur attestant qu'il ne s'oppose pas à la délivrance, en une seule fois, de la quantité de médicaments nécessaire à la poursuite du traitement hors de France.

> La déclaration sur l'honneur complétée et signée.

en adressant votre demande :

> par courriel :
(sélectionner l'objet "Contrôle médical" puis "Demande de délivrance de médicaments avant départ à l'étranger")

> par courrier à l'adresse :
CNMSS
Département des Services Médicaux
247 avenue Jacques Cartier
83090 TOULON CEDEX 9

Dernière mise à jour : 10/2023